

COMMUNE DE TOMBEBOEUF
COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de Tombeboeuf s'est réuni en Mairie le 11 avril 2016 à 20H00 sous la présidence de Monsieur Claude MOINET, Maire.

Présents : Mrs Mme : MOINET Claude, DELAUNAY Adeline BOLZON Jean, CHIARADIA Jacques, GERAUD Philippe, DE NARDI Bernard, MICHELIN Dominique, NEGRE Cyril, LAMY Etienne.

Absent : Mr JANRAY Stéphane

Pouvoir : de Mr JANRAY Stéphane à Mr NEGRE Cyril.

Secrétaire de séance : Mme DELAUNAY Adeline.

Après lecture du dernier compte rendu aucune remarque n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Compte Administratif 2015

Madame DELAUNAY Adeline, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2015 qui accuse un excédent de clôture 347 837.81 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015

Approbation du compte de gestion 2015 dressé par Mr RAVEL, Receveur.

Mme DELAUNAY Adeline donne lecture du compte de gestion 2015 de la commune qui accuse un excédent de clôture de 347 837.81 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

Objet : Vote des 4 Taxes pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose de maintenir pour l'année 2016, les taux des taxes directes locales comme inscrit sur l'état de notification des taux d'imposition, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.81 %
- Foncier Bâti : 14.46 %
- Foncier Non Bâti : 79,37 %
- CFE : 25,93 %

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Approuve les taux susdits

Objet : Approbation du Budget Primitif 2016.

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de la commune, élaboré par la Commission des finances en date du 4 avril 2016

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses et recettes d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	655 005 €	655 005 €
Section d'investissement	450 894 €	450 894 €
TOTAL	1 105 899 €	1 105 899 €

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 04/04/2016,

Vu le projet de budget primitif 2016,

Après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	655 005 €	655 005 €
Section d'investissement	450 894 €	450 894 €
TOTAL	1 105 899 €	1 105 899 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré Le Budget est voté à l'unanimité.

Vote :

Pour : 7 (Mme DELAUNAY. Mrs MOINET BOLZON.GERAUD.MICHELIN.CHIARADIA.LAMY)

Contre : 2 (Mr NEGRE et JANRAY)

Abstention : 1

- Mr GERAUD propose de revoir le dossier Salle des Sports si les subventions demandées ne sont pas attribuées
- Mr NEGRE rappelle que le projet de la Salle des Fêtes est trop couteux selon lui les travaux pourraient être fait à moindre coût.

Demande de Subvention concernant les travaux d'aménagement de la MAM

Monsieur le Maire explique qu'après discussion avec Mr le Président de la Communauté de Communes Lot et Tolzac la demande de subvention pour la MAM sera étudiée plus tard.

Enquête Publique organisme unique Garonne Aval et Dropt

Mr le Maire donne la parole à Mr GERAUD Philippe qui expose l'étude d'impact réalisée par l'Organisme Unique Garonne Aval et Dropt, porté par la chambre d'agriculture de Lot et Garonne, en partenariat avec les chambres agriculture du Tarn et Garonne, du Lot, de la Dordogne de la Gironde et EDDIPROPT, est chargé de répartir un volume notifié par l'état entre des différents irrigants dans le cadre de la loi sur l'eau 2006.

L'organisme unique Garonne aval et Dropt a réalisé une étude d'impact sur tout le périmètre des prélèvements d'eau sur le milieu naturel, et a établi le plan de répartition.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal donne un avis favorable sur l'étude d'impact 9 voix pour 1 contre.

Divers

Monsieur le Maire informe les élus que le carrefour de Boisverdun a été sécurisé par la pose de bandes rugueuses.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.